

## COMMUNE DE LADINHAC

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2015

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 2 juin 2015 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 22 mai 2015.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Philippe CASTANIER, Monique CANTAREL, Gilbert DELPUECH, Maguy LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS

**Étaient représentées :** Madame Christelle GARRIGOUX par Monsieur Gilbert DELPUECH,

Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP ; elle suivait par ailleurs la réunion par audioconférence.

**Absent excusé :** Monsieur Jean-Fabien CHAZOULE

**Secrétaire de séance :** Madame Maguy LABORIE

#### **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2015**

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 28 avril 2015.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

#### **II. LOTISSEMENT COMMUNAL : CESSIION DE TERRAIN**

*Maguy LABORIE sort de la salle*

L'objectif est de vendre la parcelle communale AK 3014 d'une superficie de 637 m<sup>2</sup> aux riverains de ladite parcelle.

Chaque cession sera constatée au terme d'un acte administratif.

S'agissant du prix de cession, Monsieur le Maire propose qu'il soit défini à 5 €/m<sup>2</sup>.

S'agissant des frais afférents aux bornages complémentaires, Monsieur le Maire propose qu'ils soient partagés à parts égales entre les riverains concernés par un bornage complémentaire et la Commune de LADINHAC.

Monsieur le Maire propose de confier la réalisation des bornages au Cabinet CROS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord sur le prix de cession proposé, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les bornages complémentaires en ayant recours au Cabinet CROS.**

### **III. DEVIS BOUVIER EXTINCTEURS :**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'acheter un extincteur pour la chaufferie du restaurant du matériel divers et de la signalétique afin de répondre à la réglementation. Il est par ailleurs nécessaire de prévoir le remplacement d'un extincteur de la mairie en 2016.

Des devis ont été demandés à l'entreprise BOUVIER qui effectue l'entretien régulier des extincteurs.

Ces devis s'élève respectivement à 362,45 euros HT et 75,00 euros HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces devis.**

### **IV.RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que la population municipale de la Commune s'établissait à 512 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (519 en population totale), chiffres communiqués par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En 2016, le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février.

À cet effet, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal et propose la désignation de Madame Marie-Laure GAUZINS.

Par ailleurs, le recrutement d'un agent recenseur sera réalisé entre octobre et novembre 2015.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la désignation de Madame Marie-Laure GAUZINS en qualité de coordonnatrice communale.**

### **V. ANNULATION DE LA DELIBERATION 2015.51**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'annuler la délibération 2015.51 portant coordination du Projet Educatif du Territoire (PEDT) par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy.

En effet, bien que ce projet ait été accepté par la Direction des Sports, Monsieur le Préfet a considéré que la délibération 2015.51 était illégale au motif que la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy ne dispose pas de la compétence du périscolaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule la délibération 2015.51.**

## **VI. ADOPTION DU RPOS ASSAINISSEMENT COLLECTIF (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2014)**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif doit être adopté dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire propose l'adoption de ce rapport.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2014.**

## **VII. ADOPTION DU RPOS EAU POTABLE (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2014)**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être adopté dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire propose l'adoption de ce rapport.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2014.**

## **VIII. MOTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture de deux motions transmises à la Commune de LADINHAC :

-La première à l'initiative d'EXPOFRANCE 2025 a pour objectif de soutenir la candidature de la France à l'organisation de l'exposition universelle de 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de soutenir la motion proposée.**

-La seconde à l'initiative de l'ONF (Office National des Forêts) dont l'objectif est de demander à l'Etat de conforter le monopole de l'ONF notamment concernant les frais de garderie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'abstenir sur la motion présentée.**

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

**-Devis de l'entreprise LALO relatif à la réfection du monument aux morts :**

Monsieur le Maire indique que l'entreprise LALO a fait parvenir son devis qui s'élève à 1410,00 euros HT (pose incluse).

Une demande de subvention sera présentée à l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre) à hauteur de 20%.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur le devis proposé et sur la demande de subvention à l'ONAC.**

**-Convention licence IV de débit de boissons :**

Monsieur le Maire indique que pour permettre l'exploitation de la licence IV, dont la Commune est propriétaire, par le Comité des fêtes une convention d'exploitation temporaire doit être signée.

D'autre part, les statuts de l'Association devront être modifiés pour permettre cette exploitation.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et invite le Conseil Municipal à le valider.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, donne son accord sur le projet de convention.**

*Maguy LABORIE et Gilbert DELPUECH n'ont pas pris part au vote.*

**-Négociations relatives à l'acquisition par la Commune du bien appartenant à la famille SABATIER :**

Monsieur le Maire indique que les négociations se poursuivent avec l'agence OPTIMHOME qui est titulaire d'un mandat de vente exclusif.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal sur la somme de 10 500 € qui devrait être versée aux vendeurs et à l'Agence OPTIMHOME dans le cadre de cette vente et indique la ventilation transmise par l'étude de Maître Galibert-Prouzet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord sur la ventilation proposée.**

**-Provision sur subvention :**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'abonder la subvention versée à la coopérative scolaire de 100, 00 euros afin de prendre en compte l'arrivée d'une nouvelle élève qui va participer au voyage scolaire de fin d'année.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur le versement de cette subvention complémentaire.**

**-Demande de subvention FEC « amendes de Police » :**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal sur la présentation d'une subvention au titre du FEC « amendes de Police » dans la perspective de travaux destinés à sécuriser l'accès des piétons bordant le chemin départemental 128 et à sécuriser la voirie ; les travaux sont estimés à 22 080 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur cette demande de subvention.**

## **X. INFORMATIONS DIVERSES**

### **-DOSSIER ENERTRAG:**

Monsieur le Maire indique qu'un projet d'implantation d'éoliennes est évoqué sur la Commune de LADINHAC.

D'autres communes, comme LABESSERETTE et LAPEYRUGUE, ont également été contactées.

Le projet porterait sur l'implantation de 3 à 5 masts d'environ 100 mètres de hauteur avec un câblage souterrain et une implantation distante d'au moins 500 mètres des habitations.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à recueillir l'avis des administrés sur ce point.

### **-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY : PROJET HOTEL DU NUMERIQUE**

Monsieur le Maire indique que des discussions sont en cours au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy afin d'acquérir les locaux de l'Hôtel du Nord à Montsalvy pour y créer un hôtel du numérique.

Les estimations et diagnostics du bien sont en cours et une visite des locaux sera prochainement organisée à l'attention des élus.

### **- REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion de la CCID aura lieu le 3 juin prochain.

Il invite les membres de cette commission à y participer et rappelle les enjeux des travaux de cette commission à savoir la mise à jour de la valeur locative des maisons, basée actuellement sur des références de 1970.

### **-INSTALLATION DE RUCHES**

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par un apiculteur de MARCOLES qui cherche une châtaigneraie afin d'y implanter des ruches.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de Monsieur le Maire.

### **-MISE EN REGIE DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire indique que la question de la mise en régie communale de la cantine scolaire sera abordée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Il invite les conseillers municipaux à prendre l'avis des administrés.

-AGENDA :

13 juin 2015 : Fête des Ecoles

27 et 28 juin 2015 : Fête Patronale

30 juin 2015 : randonnée cantonale de l'école

9 Août 2015 : Kermesse du Club des Onze Moulins

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et Maguy LABORIE, secrétaire de séance.